

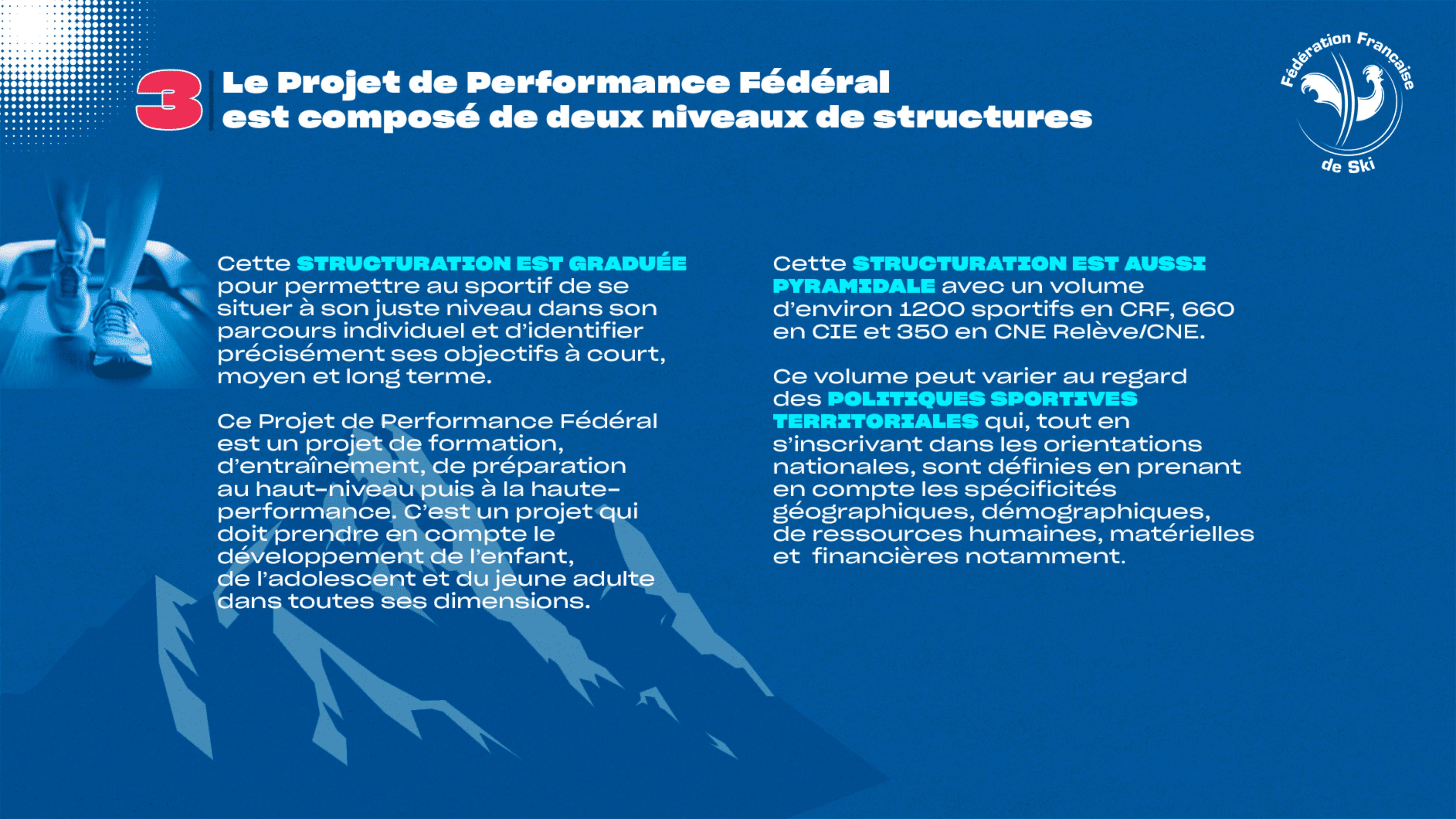


**Votre enfant est référencé dans le
Projet de
Performance
Fédéral (PPF)
de la Fédération Française de Ski en
Centre
Régional
de Formation**



1 Le PPF est la politique sportive mise en place par la Fédération pour permettre aux compétiteurs **d'ATTEINDRE LEUR PLUS HAUT-NIVEAU** dans la discipline sportive qu'ils pratiquent tout en assurant les conditions de la réalisation de leur **FORMATION SCOLAIRE** et en mettant en œuvre les mesures les mesures permettant de **PRÉSERVER LEUR INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET MORALE**.

2 Cette politique sportive doit permettre aux sportifs de s'exprimer à leur meilleur niveau, de façon pérenne. Cela se concrétisera pour certains d'entre eux par des victoires ou des **PODIUMS SUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES, JEUX OLYMPIQUES, CHAMPIONNATS DU MONDE, COUPES DU MONDE** et pour les autres sportifs ce parcours hors du commun **CONTRIBUERA À LA CONSTRUCTION DE JEUNES ADULTES** qui auront développé des compétences et des connaissances qui viendront enrichir leur parcours de vie personnel et professionnel.



3

Le Projet de Performance Fédéral est composé de deux niveaux de structures



Cette **STRUCTURATION EST GRADUÉE** pour permettre au sportif de se situer à son juste niveau dans son parcours individuel et d'identifier précisément ses objectifs à court, moyen et long terme.

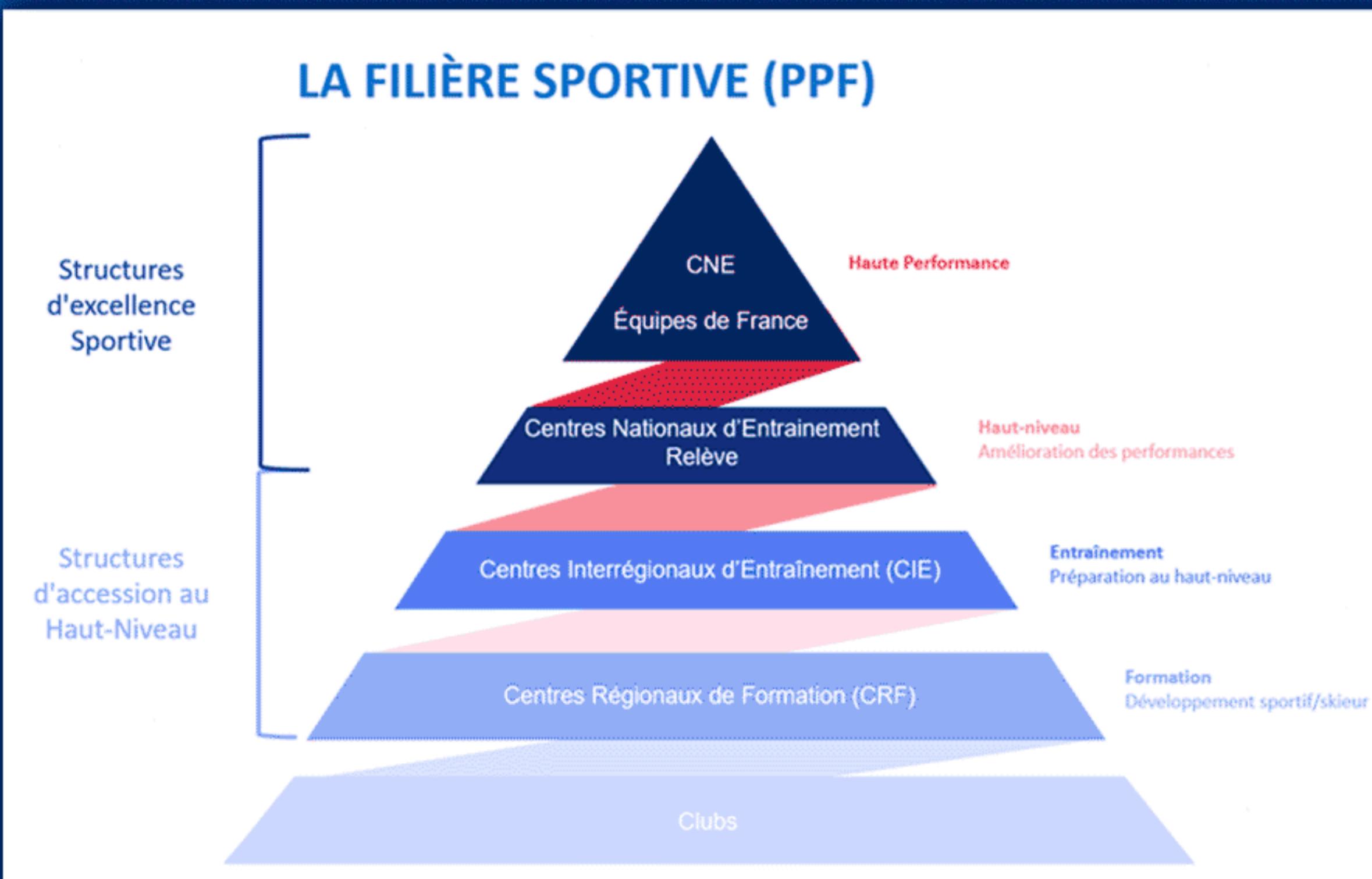
Ce Projet de Performance Fédéral est un projet de formation, d'entraînement, de préparation au haut-niveau puis à la haute-performance. C'est un projet qui doit prendre en compte le développement de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte dans toutes ses dimensions.

Cette **STRUCTURATION EST AUSSI PYRAMIDALE** avec un volume d'environ 1200 sportifs en CRF, 660 en CIE et 350 en CNE Relève/CNE.

Ce volume peut varier au regard des **POLITIQUES SPORTIVES TERRITORIALES** qui, tout en s'inscrivant dans les orientations nationales, sont définies en prenant en compte les spécificités géographiques, démographiques, de ressources humaines, matérielles et financières notamment.



Le Projet de Performance Fédéral



Cette structuration pyramidale comporte des **PÉRIODES CHARNIÈRES** que sont les progressions

CRF → CIE

CIE → CNE Relève

pour lesquelles sont prises en compte l'**ÉVOLUTION DES RÉSULTATS SPORTIFS** et de façon de plus en plus prégnante l'**ÉVALUATION DES HABILITÉS TECHNIQUES, PHYSIQUES, MENTALES ET COMPORTEMENTALES** pour proposer des conditions propices à l'épanouissement sportif et personnel de l'athlète et une **PRISE EN CHARGE DANS UNE STRUCTURE SPORTIVE ADAPTÉE**.

4 **L'INTÉGRATION EN CRF EST UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE** de la part du sportif et de ses représentants légaux en déposant un dossier auprès du Comité de Ski de rattachement de la licence.

L'**OBJECTIF DU CRF** est la formation sportive globale puis spécifique, le **DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE DES HABILITÉS (TECHNIQUES, PHYSIQUES, MENTALES ET COMPORTEMENTALES) DE FAÇON HARMONIEUSE** pour progresser et être en mesure de supporter les charges de travail à venir.

5 Ce **DOUBLE PROJET** nécessite la mise en place d'aménagements de scolarité proposés dans le cadre du dispositif **“SPORT-ÉTUDES”**.

CONCRÈTEMENT, cela signifie que :

1 / LA FÉDÉRATION, SUR PROPOSITION DU CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION, IDENTIFIE LE SPORTIF comme appartenant à une structure du Projet de Performance Fédéral et communique ce référencement au Ministère en charge des sports et aux services départementaux de l'Education Nationale.

2 / L'ÉLÈVE ET SES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DÉPOSENT UNE CANDIDATURE POUR INTÉGRER UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE LABELLISÉ SPORT-ÉTUDES ou proposant des aménagements de scolarité.

Cette double reconnaissance va ensuite permettre le traitement du dossier.



6 Enfin la Fédération et ses structures déconcentrées sont garantes de la **PRÉSERVATION DE L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET MORALE DES SPORTIFS** au travers :

- * De la visite de **SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE OBLIGATOIRE** qui a pour vocation de s'assurer que le sportif est à même de supporter l'entraînement et le rythme proposé, qu'il ne soit pas blessé ou encore pour prévenir toute altération de son état de santé,
- * Des **ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION** sont menées dans le domaine de la santé et de l'intégrité, auprès des sportifs et de l'encadrement sur l'ensemble des territoires.